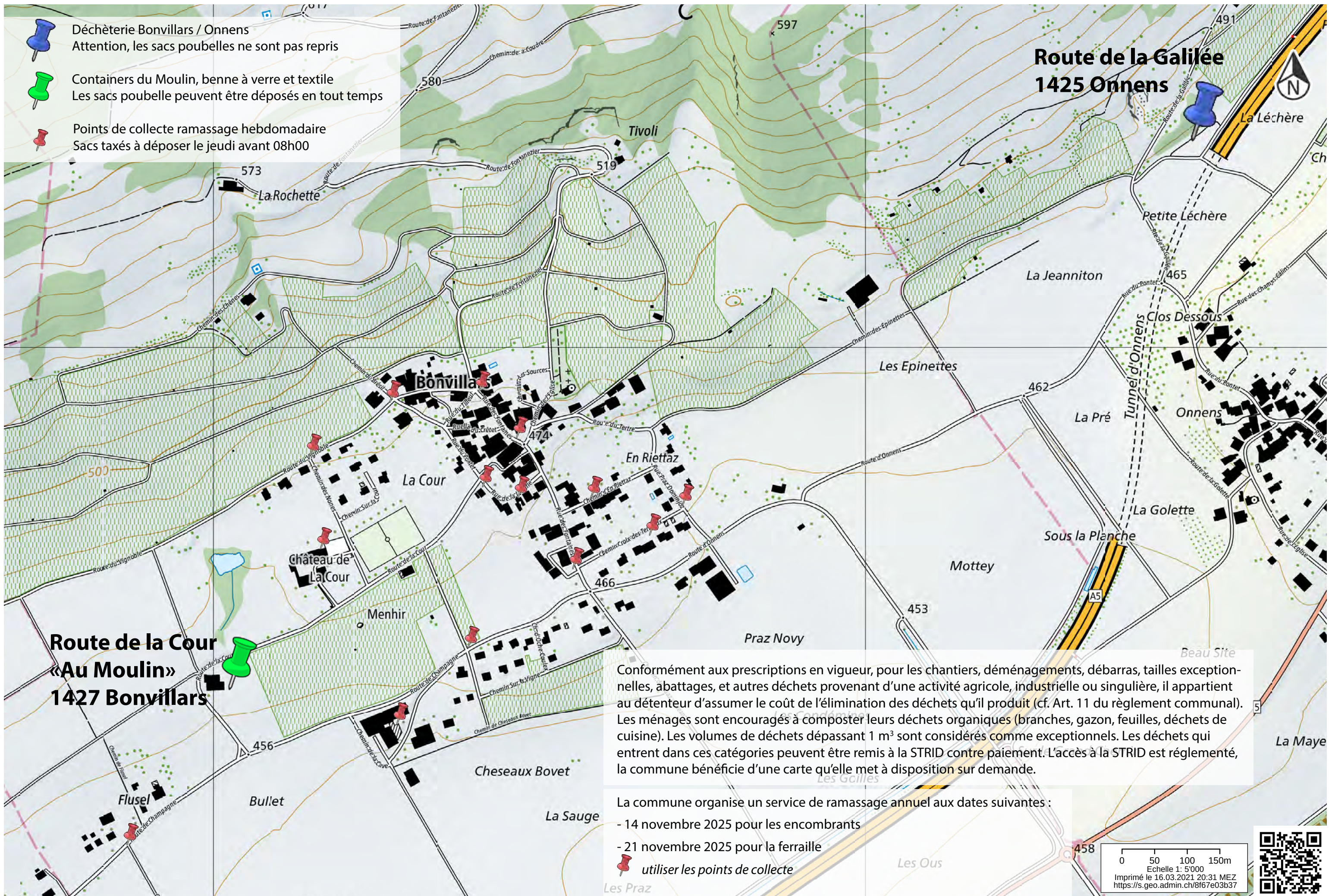




Déchèterie Bonvillars / Onnens
Attention, les sacs poubelles ne sont pas repris

Containers du Moulin, benne à verre et textile
Les sacs poubelle peuvent être déposés en tout temps

Points de collecte ramassage hebdomadaire
Sacs taxés à déposer le jeudi avant 08h00

Route de la Galilée
1425 Onnens

Route de la Cour
«Au Moulin»
1427 Bonvillars

Conformément aux prescriptions en vigueur, pour les chantiers, déménagements, débarras, tailles exceptionnelles, abattages, et autres déchets provenant d'une activité agricole, industrielle ou singulière, il appartient au détenteur d'assumer le coût de l'élimination des déchets qu'il produit (cf. Art. 11 du règlement communal). Les ménages sont encouragés à composter leurs déchets organiques (branches, gazon, feuilles, déchets de cuisine). Les volumes de déchets dépassant 1 m³ sont considérés comme exceptionnels. Les déchets qui entrent dans ces catégories peuvent être remis à la STRID contre paiement. L'accès à la STRID est réglementé, la commune bénéficie d'une carte qu'elle met à disposition sur demande.

La commune organise un service de ramassage annuel aux dates suivantes :

- 14 novembre 2025 pour les encombrants
- 21 novembre 2025 pour la ferraille

 utiliser les points de collecte

0 50 100 150m
Echelle 1: 5'000
Imprimé le 16.03.2021 20:31 MEZ
<https://s.geo.admin.ch/8f67e03b37>

